

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC MULTI-ASSET DYNAMIC EURO

Part AC (EUR) Code ISIN : FR0010651307

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification AMF « Actions internationales », a pour objectif d'offrir, sur un horizon de placement de 5 ans minimum, une gestion diversifiée et active, majoritairement investie sur les marchés actions. Bien qu'évoluant dans des bornes d'allocation plus larges, le profil du FCP pourra être, à titre illustratif, comparé à une allocation composée en moyenne de 80% d'actions et de 20% d'obligations publiques et privées (y compris les obligations non-Investment grade), investie sur les marchés développés avec une dominante de pays de l'Union européenne ou pays membres de l'espace économique européen, ainsi que sur les marchés émergents dans un but de diversification.
- Le FCP est géré sans référence à un indicateur de référence.
- La stratégie d'investissement est discrétionnaire et repose sur un processus de gestion du portefeuille organisé autour de 4 piliers:
  - une allocation stratégique d'actifs à moyen/long terme en fonction du degré de conviction du gérant (classes d'actifs, zones géographiques, secteurs),
  - une allocation tactique issue des convictions à court terme du gérant sur les différentes classes d'actifs pour tirer parti des opportunités du marché,
  - une sélection d'OPC et d'autres fonds d'investissement et d'expertises de gestion capables de générer potentiellement de la performance dans la durée,
  - une sélection des titres qui présentent une valorisation relative attractive selon l'analyse du gérant sera une des sources de performance de la poche « actions ».

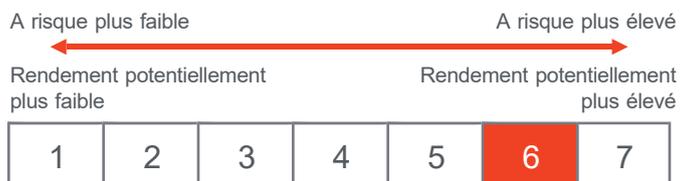
#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'exposition du FCP aux marchés actions peut varier de 75% à 100% et l'exposition aux marchés de taux, peut varier dans la limite de 25% maximum de l'actif net.
- Le FCP détient minimum 75% de son actif en actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.
- Le FCP détient au moins 5% de titres à risques (actions de faible capitalisation.)
- Le fonds sera investi généralement dans des actions de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir également

sur des valeurs de moyennes et petites capitalisations. Ces investissements seront réalisés directement ou indirectement via des OPC ou de fonds d'investissement de droit étranger.

- Le FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de son actif en parts ou actions d'OPC d'obligations gouvernementales d'Etats européens et internationaux ou d'obligations d'entreprises européennes et internationales de type « investment grade » (notés au minimum BBB- par Standard & Poor's et Baa3 chez Moody's, ou jugés équivalents par la Société de Gestion), mais également « high yield » (« haut rendement » dont la signature est de qualité inférieure) et d'obligations convertibles européennes et internationales.
- La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le FCP peut utiliser des instruments dérivés, sans recherche de surexposition, dans un but de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage sur les risques d'actions, de taux d'intérêt, de change et d'indices.
- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et au dispositif DSK.
- Les sommes distribuables de la part AC (EUR) sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (à cours inconnu). Les règlements afférents aux demandes de souscription et de rachat sont effectués le deuxième jour ouvré (J+2) suivant la date d'établissement de la valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone Euro.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

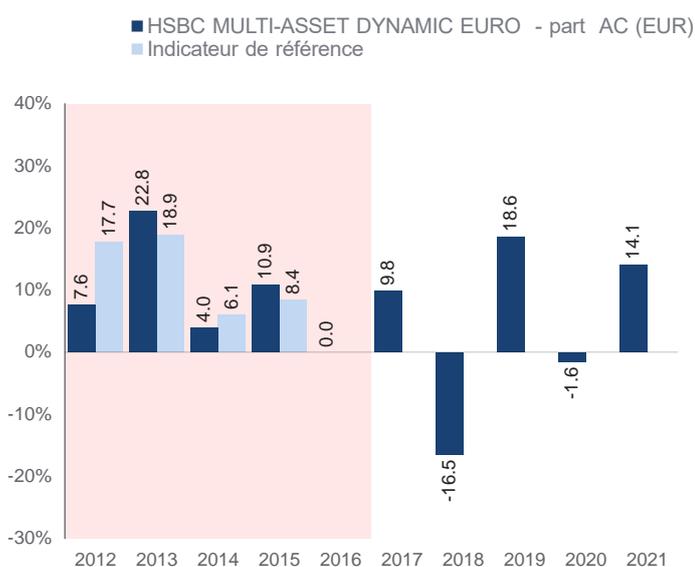
Frais courants	1,74%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 7 octobre 1994.
- La part AC (EUR) a été créée le 7 octobre 1994.
- La part AC (EUR) a été activée le 12 septembre 2008.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, à compter du 29 août 2016, l'objectif de gestion est modifié et l'indicateur de référence est supprimé, la politique d'investissement évolue et la classification de l'OPCVM change.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part AC (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- En particulier, le FCP est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et aux contrats DSK.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.